

**OBJET:**

**Décision modificative n° 1 du budget annexe 2022**

Certifie le caractère exécutoire pour avoir été transmis en  
Sous-Préfecture le 20/12/22 et  
publié (ou notifié) le 20/12/22.



Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à partir de sa publication (ou notification).

**Pour le Maire empêché,**  
**L'Adjoint délégué**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux, le Treize Décembre à 18 heures 00, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de :** Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Étaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme LUDOVISI Brigitte procuration M. DRUESNE Patrick  
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick  
Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration M. LEMAIRE Pascal  
M. LEMAY Frédéric procuration M. LEROUX Christiane  
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme MENDOLA Nunziata  
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick  
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia  
**Absents excusés :** M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311 – 1 à 3, L2313 – 1 et suivants,

Vu la délibération n°34 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget annexes Régie Funéraire 2022,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines et Communication en date du 6 décembre 2022,

Considérant la nécessité d'effectuer les ajustements des crédits repris dans le tableau ci-dessous, dans le but d'ajuster les opérations financières et comptables de l'exercice en cours,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

→ Cimetière : Acquisition de nouveaux caveaux vendus au même tarif préférentiel.

Chapitre	Article	Désignation	Décision modificative	Crédits ouverts après DM
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
011 – Charges à caractère générale	607	Achats de marchandises	+ 16 132,94 €	28 321,94 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
70 – Produits des services	707	Vente de marchandises	+ 16 132,94 €	26 154,06 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter cette délibération.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à **P'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



S. DUHAMEL.